Pattes de Mouches & rats d'archives

Livraison n°37

Trad Magazine n°77
Mai 2001

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre/C.D.M.D.T. 03

Cornemuzeur berrichon, 1633

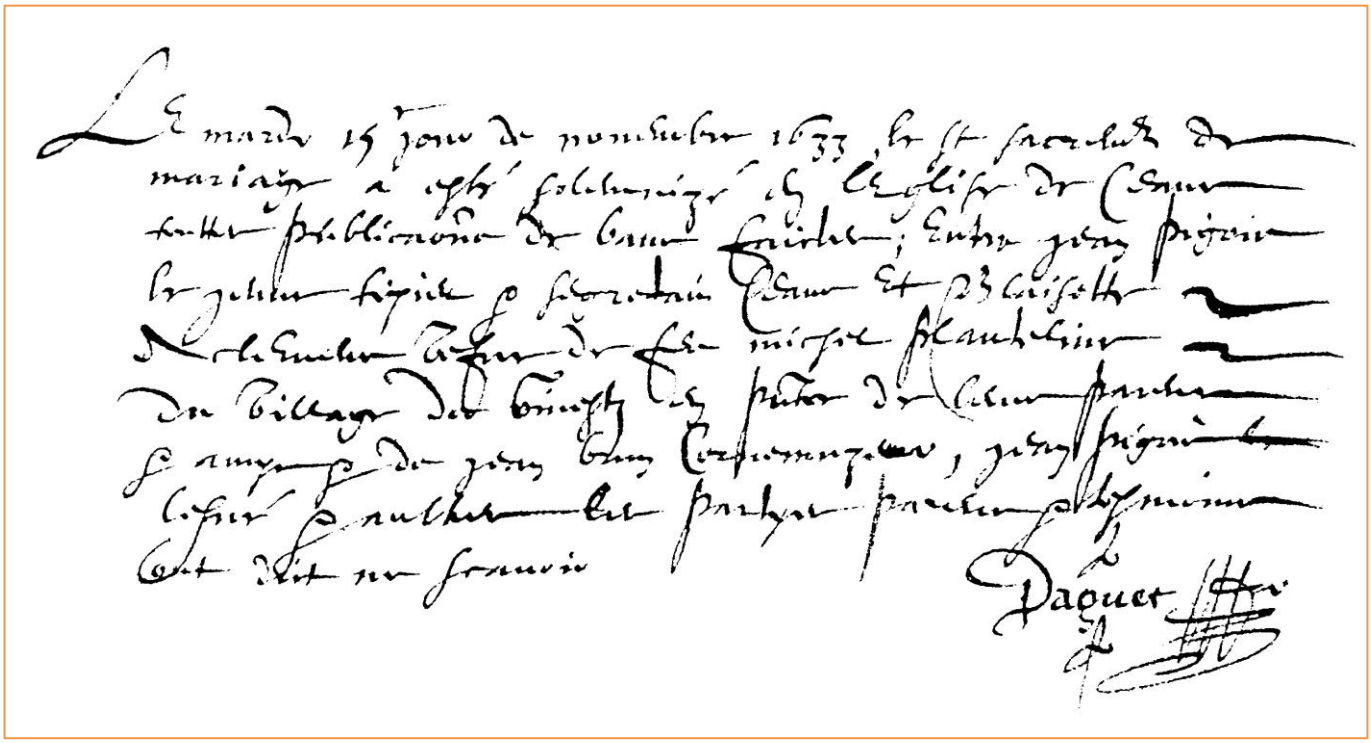

Transcription N°37

Le mardi 15[e] jour de novembre 1633 le s[*ain*]t sacrement de / mariage a esté solemnisé en l'église de céans / touttes publica[*ti*]ons de bans faictes ; entre Jean Pigois / le jeune tixier & segristain céans et Blaisette / Arli… veufve de feu Michel Plantelin / du village des Genests en p[*rése*]nce de leurs parens / & amys & de Jean Brun cornemuzeur Jean Pigois / lesné & aultres les partyes parens & tesmoins / ont dit ne scavoir [*signer enquis**] / Daguet (curé)

* : Oublié dans le texte. Reconstitué à partir des actes voisins.

Commentaire N°37

Allez hop ! C'est parti pour un petit concours. Histoire de fidéliser le lectorat, s'il en était encore besoin. Voilà l'épreuve : qui trouvera l'acte le plus ancien mentionnant un musicien populaire ?

Une précision tout de suite : cette mention ne doit pas être extraite d'une description à vocation ethnographique, d'un récit de voyage, ou d'une œuvre de fiction. Il s'agira d'un acte officiel, issu d'un registre paroissial, d'archives notariales, d'une justice seigneuriale, ou d'une délibération communale mentionnant un individu clairement identifié par son patronyme et affecté d'une profession établissant son état de musicien populaire. Il faut préciser ce terme : d'une part sont écartés les musiciens de ville (salariés comme tels) et d'autre part, les joueurs d'instruments devront résider dans une paroisse rurale. Ces restrictions sont critiquables ; on l'aura deviné, la difficulté pour attribuer à coup sûr ce qualificatif de « musicien populaire » à un instrumentiste rencontré dans un acte nous garantit d'agréables disputes…

Pour lancer l'épreuve, voici la contribution de M. et Mme Jacob-Moreau de Boulogne-Billancourt. A dire vrai, cet acte leur a été communiqué par une autre généalogiste : il s'agit d'un mariage à Perassay, dans l'Indre, le 15 Novembre 1633. Deux remarques : d'une part de telles mentions sont rarissimes au XVIIe

siècle, autant dire que cette première contribution ne sera pas facilement détrônée. Ensuite, pour ceux qui connaissent bien leur géographie, Perassay se situe exactement entre Huriel (Allier) et Saint-Chartier (Indre), autrement dit, sur le chemin des « *Maîtres Sonneurs* » !

On peut tricher, bien sûr ! Il existe de tels actes déjà publiés ; celui qui m'en signalera un pourra s'en prétendre l'inventeur, tant que l'auteur du livre ou de l'article ne se sera pas signalé (foncez sur les ouvrages dont les auteurs sont décédés !). Les contributions, sous forme de photocopies, scans ou photographies accompagnées de leur transcription, seront reçues jusqu'au 31 décembre 2001, au journal, qui me les transmettra.

Et que gagne-t-on ? À être connu, d'abord. Ensuite, si je compte bien, les contributions pourront paraître à partir de la livraison n°43 ou 44 de cette rubrique : le gagnant aura donc l'honneur de prendre ma suite comme rédacteur de « Pattes de Mouches & Rats d'Archives », car j'ai décidé de passer la main après le n°50. Qu'on se le dise !

Malgré ma ferme volonté de « passer la main », et de voir cette rubrique reprise par un continuateur – ne sanctifions-nous pas quelque part « l'art de la transmission » ? Autant nous l'appliquer à nous-mêmes – j'ai dû renoncer, et mener l'affaire jusqu'à l'ultime numéro de la revue.

On trouvera la contribution gagnante à la livraison n°44, en juillet 2002.

Mots-clés

Berry / XVIIe / Cornemuse / Musique / État civil / Manuscrit